

**REGLES DE GESTION  
POUR LES DEPENSES EFFECTUEES EN M57  
(Applicables au 1er janvier 2022)**

Budget CCRLCM

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte d'amortissement
<b>Immobilisation de biens de faible valeur : 1 500 €</b>				
13XX	Subventions reçues	Selon la durée d'amortissement du bien auquel la subvention est liée	<p>Les subventions d'équipement qui financent soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements. Elles s'imputent aux comptes 131 ou 132 selon qu'elles sont ou non transférables.</p> <p>13xx1 : Etat et Etablissements Nationaux            13xx2 : Région            13xx3 : Département            13xx4 : Commune            13xx5 : Groupement de collectivités à statut particulier            13xx6 : Autres établissements publics locaux            13xx7 : Budget communautaire et Fonds structurels            13xx8 : Autres</p> <p><u>Les comptes 132xx ne sont pas rattachés à un élément de patrimoine.</u></p>	139xx
202	Documents d'urbanisme	10	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre.	2802
2031	Frais d'études	05	Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031. Dans le cas contraire, on utilise le compte 617.	28031
2032	Frais de recherche et de développement	05	On entend par « frais de recherche et de développement », les dépenses qui correspondent à l'effort de recherche et de développement réalisé par les moyens propres de la collectivité pour son propre compte.	28032
2033	Frais d'insertion	05	Les frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics (BO, BOAMP,...). Attention : les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au compte	28033

**REGLES DE GESTION  
POUR LES DEPENSES EFFECTUEES EN M57  
(Applicables au 1er janvier 2022)**

Budget CCRLCM

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte d'amortissement
204xxx	Subventions versées	204xx1 - 05 204xx2 - 30 204xx3 - 40	Les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles imputées aux subdivisions du compte 204 « Subventions d'équipement versées » et sont amorties sur une durée de 5, 30 ou 40 ans selon qu'elles financent des biens mobiliers, des bâtiments ou installations ou des projets d'infrastructures d'intérêt national.	2804xx1 2804xx2 2804xx3
2051	Concessions et droits similaires	05	Dépôt de marque, identité visuelle, Licences et logiciels	28051
2088	Autres immobilisations corporelles	00	Baux commerciaux	Non amortissable
2111	Terrains nus	00	Acquisition de terrains nus et tous travaux étant effectués sur ce terrain (Déplacement de compteurs Gaz/électricité).	Non amortissable
2113	Terrains aménagés autres que voirie	00	Squares, parcs, jardins, espaces verts	
2115	Terrains bâtis	00	Acquisition de terrains avec une construction en dure et tous travaux étant effectués sur ce terrain (démolition, déplacement de compteurs Gaz/électricité)	
2117	Bois et forêts	00	Se rapprocher du service des Inventaires	
2118	Autres terrains	00		

**REGLES DE GESTION  
POUR LES DEPENSES EFFECTUEES EN M57  
(Applicables au 1er janvier 2022)**

Budget CCRLCM

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte d'amortissement
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	Les frais de plantation d'arbres et d'arbustes sont inscrits à la subdivision 2121; toutefois les travaux de régénération des forêts sont imputés au compte 2117 « Bois et forêts ».	28121
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10	Les dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures, mouvement de terre...) Très grosses jardinières en béton	281311
21311	Bâtiment public	00	Siège	Non amortissables
21312	Bâtiments scolaires	00	Travaux dans les écoles	
21318	Autres batiments publics	00	Travaux dans bâtiments autres que siège et scolaires : crèches, complexes sportifs, bâtiments culturels,	
2138	Autres constructions	00	Bâtiments modulaires (Type Algéco),	

**REGLES DE GESTION  
POUR LES DEPENSES EFFECTUEES EN M57  
(Applicables au 1er janvier 2022)**

Budget CCRLCM

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte d'amortissement
2152	Installations de voirie		Mobilier urbain (Plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélos, bancs publics...) <b>fixé au sol.</b>	28152 (si amortissable)
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	01 05 10	<p>&gt; <b>1 an</b> : Petit outillage à main (Clés et douilles, coffrets et boîtes à outils complètes), escabeau. ›</p> <p>&gt;<b>5 ans</b> : Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire, disqueuse, décapeur thermique...) et accessoires (vissage, perçage, douilles,...) défonceuse, compresseur, souffleur, aspirateur de chantier (eau et poussières), échelles, servante d'atelier.</p> <p>&gt; <b>10 ans</b> : Outillages et machines-outils d'atelier Matériel d'atelier (scie à ruban, plieuse,...), outils à force pneumatique, nacelle élévatrice, échafaudage, transpalette, chariot élévateur.</p>	28158
2181	<b>Installations</b> générales agencements et aménagement divers	15	Travaux dans les bâtiments loués	28181

**REGLES DE GESTION  
POUR LES DEPENSES EFFECTUEES EN M57  
(Applicables au 1er janvier 2022)**

Compte	Libellé du compte	Durée d'amortissement	Commentaires et exemples de recettes et de dépenses	Compte d'amortissement
21841	Mobilier	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>› <b>10 ans :</b></li> <li>- <b>Tables et bureaux</b> (tables, bureaux, bornes d'accueil, comptoirs,...).</li> <li>- <b>Mobilier d'assise</b> (chaises, bancs, poufs, canapés, chauffeuses,...).</li> <li>- <b>Mobilier de rangement</b> (armoires, armoires ventilées, bibliothèques, vestiaires, casiers, vitrines, caissons, meubles à plans, rayonnages...).</li> <li>› <b>25 ans :</b> Coffre-forts et armoires fortes, armoires ignifugées,...</li> </ul>	281841
21848		25	<ul style="list-style-type: none"> <li>› <b>10 ans :</b></li> <li>- <b>Tables et bureaux</b> (tables, bureaux, bornes d'accueil, comptoirs,...).</li> <li>- <b>Mobilier d'assise</b> (chaises, bancs, poufs, canapés, chauffeuses,...).</li> <li>- <b>Mobilier de rangement</b> (armoires, armoires ventilées, bibliothèques, vestiaires, casiers, vitrines, caissons, meubles à plans, rayonnages, classeurs rotatifs...).</li> <li>› <b>25 ans :</b> Coffre-forts et armoires fortes, armoires ignifugées,...</li> </ul>	281848
2186	Cheptel	03	Animaux <b>vivants</b>	28186
2188	Autres immobilisations corporelles	01	› <b>1 ans :</b> Petit électroménager (micro-ondes, cafetière,...) ventilateur sur pied, radiateur portatif	28188
		05	› <b>5 ans :</b> Matériel audio, hifi, vidéo, photographique, de radiocommunication, vidéo protection, Gros électroménager (lave-linge, sèche-linge, réfrigérateur...).	
		10	› <b>10 ans :</b> Aires de jeux, jeux d'enfants (tricycles, trottinettes), matériels et équipements sportifs, instruments de musique, équipements médicaux, bornes électriques, horodateurs, gros appareils de chauffage et de climatisation...	

*A noter que les les comptes 23xx, 24xx, 26xx et 27xx restent non amortissables*